

DENOMINATION DE L'OPCVM

SAFAE

FORME JURIDIQUE

FCP

Fiche Signalétique

Préparée par la société de gestion BMCI GESTION

I Présentation de l'OPCVM

- Dénomination sociale : SAFAE
- Nature juridique : *FCP*
- Code Maroclear : MA0000037004
- Date d'agrément : le 07/12/2009 sous la référence AG/OP/084/2009
- Date de création : 28/12/2009
- Siège social : 26, *Place des Nations Unies- Casablanca*
- Durée de vie : *99 ans*
- Exercice social : *du 01-01 au 31-12 (de chaque année).*
- Apport initial : *1 000 000 DH*
- Valeur liquidative d'origine : *100 000 DH*
- Durée de placement recommandée : *5ans et plus*
- Promoteurs : *BMCI, BMCI GESTION*
- Souscripteurs concernés : *Monsieur Mohamed TAZI*
- Gestionnaire : *BMCI GESTION*
- Etablissement dépositaire : *BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.*
- Commercialisateur : *BMCI Gestion et BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.*
- Commissaire aux comptes : *Fidaroc Grant Thornton, représenté par Mr Faïçal MEKOUAR sise au 47 rue Allal Ben Abdellah 5ème étage- Casablanca*

II Caractéristiques financières de l'OPCVM

Classification :

Le FCP SAFAE est un Fonds Commun de Placement « Actions ».

Indice de référence : MASI

Stratégie d'investissement :

Le FCP sera en permanence investi à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le FCP peut être investi à hauteur de 40% au maximum de ses actifs en titre d'OPCVM.

L'objectif de gestion est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement avec une prise de risque mesurée qui autorise à moyen terme une rentabilité.

III Modalités de fonctionnement

Date de commercialisation de l'OPCVM : dès publication de la note d'information

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : *Hebdomadaire, chaque vendredi ou, ci celui-ci est férié, le 1^{er} jour ouvré qui suit.*

Modalités de diffusion de la valeur liquidative : *Dans les locaux de BMCI GESTION et de la banque privée de la BMCI, par voie d'affichage et publiée au moins une fois par semaine au niveau de la presse spécialisée*

Méthode de calcul de la valeur liquidative : *« les principes d'évaluation de chaque OPCVM sont identiques à ceux prévus dans la circulaire n°02/04 relative aux conditions d'évaluation des titres apportés à un OPCVM ou détenus par lui ».*

Modalités de souscription et de rachat

Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.

Date et lieu de réception des souscriptions et des rachats

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège BMCI GESTION et de la banque privée de la BMCI, du Lundi au plus tard le vendredi à 15h30, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée ce vendredi même ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.

Affectation des résultats

Le FCP SAFAE est « Mixte » capitalisant ou distribuant partiellement ou totalement en fonction des décisions prises par un comité composé par :

- Le Directeur général de BMCI Gestion
- Monsieur Mohamed TAZI ou son représentant légal

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

La méthode de comptabilisation des intérêts se fait sur la méthode du coupon couru.

IV Commissions de souscription et de rachat

La commission de souscription :

- en pourcentage de la valeur liquidative : 3 % H.T.
- part acquise au FCP : 0.2 %
- les cas d'exonération : à la discrétion du réseau placeur pour la partie qui lui revient.

La commission de rachat :

- en pourcentage de la valeur liquidative : 1.5 % H.T.
- part acquise au FCP : 0.1 %
- les cas d'exonération : à la discrétion du réseau placeur pour la partie qui lui revient.

Les droits d'entrée et les droits de sortie sont acquis au réseau placeur en totalité sauf la part acquise au FCP.

Les commissions sur les opérations d'aller retour

Une opération d'aller retour est une opération de rachat suivie d'une opération de souscription, portant sur le même nombre de parts et exécutées simultanément à la même valeur liquidative.

Les opérations d'aller retour sont exonérées de commissions (hors part acquise).

NB: "En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte."

V Frais de gestion

Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois et calculé sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI Gestion et ne peuvent dépasser 2% HT.

Les frais de gestion, couvrent, à titre strictement indicatif, les charges suivantes :

	Taux ou Montant	T.V.A.	Taux ou Montant T.T.C.
Frais du Dépositaire (1)	0.04%	10%	0.044%
Frais du CDVM (2)	0.025%	20%	0.03%
Frais Maroclear (Annuel) (3)	4.000.00 MAD	20%	4.800.00 MAD
Frais Maroclear (trimestriel) (4)	Selon les conditions en vigueur		
Frais Commissaire aux Comptes (5)	20.000.00 MAD	20%	24.000.00 MAD
Vie Sociale (6)	20.000.00 MAD	20%	24.000.00 MAD
Prestation de BMCI GESTION = taux de frais de gestion – (1) – (2) – (3) – (4) – (5) – (6)			

VI Date et référence de visa

La fiche signalétique a été visée le 31/03/2010 sous la référence VI/OP/007/2010

Avertissement :

Cette fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM, disponible aux fins de consultation par le public, dans tous les établissements chargés de recueillir les souscriptions